

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



FLASH INFO

Jeudi 19 mars 2020

Les services du CNB pour vous aider à travailler à distance

Le Conseil national des barreaux vous accompagne durant la période de crise sanitaire en vous permettant de maintenir votre activité à distance grâce aux services numériques.

avocat.fr

68 000 avocats partout en France pour vous conseiller et vous défendre au quotidien.

> Je m'inscris

Parmi les services et outils à votre disposition, pensez notamment à avocat.fr, la plateforme de consultation juridique qui vous permet de développer votre clientèle en référencant vos compétences et spécialisations, en fixant vos tarifs et en prenant rendez-vous. Elle vous permet également de prendre contact avec vos clients qui peuvent se connecter sur avocat.fr et de délivrer des consultations juridiques à distance. Vous pourrez également proposer les paiements en ligne, et éviter ainsi de recourir aux envois de courriers, à l'heure ou les remises et les envois postaux sont aléatoires voire impossibles.

Vos services accessibles à distance

Le Conseil national des barreaux vous conseille de suivre précisément les consignes du Gouvernement en évitant les contacts et déplacements - sauf jugés essentiels - afin de protéger vos collègues, clients et proches. Vous pouvez suivre régulièrement les informations concernant la crise sanitaire sur notre page web dédiée :

> Consulter la page dédiée au Covid-19

D'autres outils peuvent vous permettre de travailler à distance :

- **e-Convention d'honoraires** : proposez des conventions d'honoraires dématérialisées à vos clients et la possibilité pour vos clients de signer électroniquement ;
- **Cloud privé** : une adresse de messagerie certifiée fiable et sécurisée, disponible sur tous les dispositifs (ordinateur, mobile et tablette) offrant tous les avantages d'une suite de services nécessaires à l'avocat : carnet d'adresses, agenda, gestionnaire de tâches, espace de stockage 50 Go, partage de documents, messagerie instantanée pour échanger rapidement, suite bureautique en ligne, etc. ;
- **e-Acte** : établissez des actes d'avocat (transactions, cessions de parts etc...) de manière 100 % électronique.

Comment accéder à votre espace avocat ?

Pour rappel, afin d'accéder à votre espace avocat, deux voies d'accès s'offrent à vous :

- via votre **clé-RPVA** : outil indispensable à l'avocat, elle vous permet d'accéder et d'utiliser l'ensemble des services proposés ;
- via votre identifiant « **e-dentitas** » : en cas de perte ou d'oubli de votre clé-RPVA, vous pouvez également utiliser « e-dentitas » pour accéder à une partie des services proposés d'une part et d'autre part pour gérer vos délégations afin d'autoriser vos confrères à accéder à vos dossiers. Si vous vous connectez pour la première fois via « e-dentitas », munissez-vous de votre numéro CNBF (Caisse Nationale des Barreaux Français) et suivez la procédure disponible sur [ce lien](#).

Besoin d'aide ?

Vous rencontrez un problème avec les **services numériques** du Conseil national des barreaux ? Rendez-vous directement sur la [page assistance](#) de notre site pour résoudre toutes vos difficultés en quelques clics.

Vous rencontrez un problème avec votre **clé avocat** ? Consultez directement la page [« Foire aux Questions »](#) de notre partenaire CertEurope ou bien contactez le support technique CertEurope par courrier électronique à l'adresse support@certeurope.fr ou par téléphone au 0899 70 00 46.

Pour toutes autres questions concernant la **crise COVID-19**, vous pouvez nous écrire à l'adresse e-mail suivante : coronavirus@cnb.avocat.fr ou nous contacter sur nos réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#)).

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)